

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**Déclaration de Monsieur Omar Hilale, Ambassadeur
Représentant Permanent du Royaume du Maroc**

devant

**La soixantième session du Comité Exécutif du HCR
Genève, 28 septembre au 4 octobre 2009.**

**Point 7 de l'ordre du jour : Examen et adoption du Budget Programme
2010- 2011**

Prière de vérifier au prononcé

Monsieur le président,

Ma délégation a examiné avec attention le document A/AC/.96/1068 relatif au rapport du Haut Commissaire sur le Budget programme 2010- 2011 ainsi que les rapports du comité Consultatif sur les questions administratives et financières contenus dans le document A/AC.96/1068/Add.1.

La présentation du budget du biennal prochain coïncide cette année avec l'application effective de la nouvelle structure budgétaire et l'accomplissement de la réforme globale du Haut Commissariat entamée en 2006.

Le Royaume du Maroc a accompagné ce processus de réforme par son soutien aussi bien politique que financier. Ma délégation partage la conviction du Haut Commissaire faisant de la nécessité d'optimiser l'efficacité du HCR pour répondre de manière adaptée aux besoins des populations dont il a la charge un objectif ultime. La mise en œuvre, cette année, de la stratégie orientée vers le résultat par l'harmonisation de la structure et la réduction de la bureaucratie est d'autant plus importante que l'environnement international est marqué par une crise financière et économique qui ne manquerait pas d'avoir des effets négatifs sur les ressources du Haut Commissariat. Aussi est-il primordial de conforter la démarche du HCR dans la réalisation des objectifs stratégiques globaux. La volonté politique et la coopération des Etats aussi bien d'origine que d'accueil sont nécessaires pour mettre un terme définitif aux drames humanitaires des populations concernées.

Dans ce cadre, ma délégation se félicite de l'introduction progressive des applications stratégiques de la technologie d'information à 74 pays. Ce Moyen est à même de parfaire une meilleure connaissance par le HCR des populations dont il a la charge. Nous encourageons le HCR à généraliser l'application du système ProGres à tous les pays abritant des réfugiés et d'en renforcer l'utilisation notamment dans les domaines d'enregistrement et de sécurité. Pour ce faire, nous appuyons la restructuration de la division de l'information et la décentralisation de ses structures sur le terrain.

Dans le même ordre d'idées, la protection des réfugiés et des personnes relevant du mandat du HCR présente un défi majeur quant à la prévision de leurs besoins eu égard à la difficulté inhérente à faire des projections sur les besoins et à la complexité résultant de la dynamique des déplacements. Aussi, ma Délégation a appuyé l'application de la stratégie de l'évaluation des besoins globaux pour les 8 pays pilotes. Elle encourage le HCR dans sa démarche à la généraliser, à partir du cycle biennal 2010- 2011. Une plus grande implication des bureaux régionaux et sur le terrain dans l'évaluation des besoins est la démarche idoine pour mieux se rapprocher des personnes d'intérêt pour le HCR et de les connaître.

Par ailleurs, nous encourageons le HCR à poursuivre sa politique d'amélioration des priorités stratégiques globales dans le contexte du biennal 2010-2011. Identifier les besoins prioritaires des réfugiés en fixant les objectifs est de nature à conforter la nouvelle stratégie du HCR fondée sur les résultats. Le Royaume du Maroc soutient les 7 objectifs prioritaires déterminés par le Haut Commissaire, notamment les mesures clés de protection que sont l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et la prévention et la réponse à la violence fondée sur le genre.

Monsieur le Président,

La recherche de solutions durables établies par l'agenda pour la protection de 2002 qui a appelé à l'harmonisation des solutions durables dans une approche intégrée demeure valable. En effet, 176 000 réfugiés burundais ont été intégrés en Tanzanie, et plus de 16 000 réfugiés de Myanmar ont quitté la Thaïlande et 13 000 bhoutanais ont quitté Népal. Nous nous félicitons de ces développements et encourageons le HCR à poursuivre ses efforts dans cette voie. Aussi, Ma délégation estime que cette nouvelle tendance ne manquera pas de créer des pressions de travail sur le service de réinstallation au sein du secrétariat, ce qui justifie le renforcement du service de réinstallation. Nous appelons le HCR à prévoir les ressources adéquates pour cette restructuration.

Ces dernières années nous avons assisté à une exacerbation des attaques terroristes contre le personnel du HCR qui ont souvent coûté la vie à des membres de son personnel. Des Hommes et des Femmes dont le seul tort est de s'engager à assister des personnes vulnérables et de participer activement à l'allègement de leurs souffrances. Le Royaume du Maroc condamne vivement ces attaques et estime que le HCR doit être doté des moyens suffisants et adéquats pour assurer la protection de son personnel sur le terrain. IL soutient, sans réserve, la politique d'harmonisation de la sécurité du personnel des Agences humanitaires sur le terrain et appuie la demande du HCR à prévoir dans son budget biennal des fonds suffisants pour le renforcement de la sécurité de son personnel.

Monsieur le Président,

Bien que le nombre des réfugiés à travers le monde ait diminué, les populations d'intérêt pour le HCR est en augmentation, ce qui justifie à notre sens, la révision du budget pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le siège au titre du Budget programme annuel pour 2009, en le portant à 1 280 460 000 dollars des Etats Unis. A cet effet, nous approuvons la demande du Haut Commissaire à procéder à des ajustements, dans le cadre de la dotation totale, entre les programmes globaux, les programmes régionaux et le budget du siège.

La nature même du mandat du HCR nécessite une flexibilité accrue dans la gestion afin de faciliter la réaction du HCR aux situations d'urgence. Dans ce cadre, le Royaume du Maroc approuve l'augmentation de la dotation de réserve de 75 millions de dollars à 90 millions. Il approuve également les propositions des budgets pour le biennal 2010-2011.

Par ailleurs, ma délégation estime que les propositions de révision du règlement de gestion requièrent une discussion plus approfondies afin de mieux comprendre les raisons de certaines propositions dans le projet de document. Nous encourageons le Secrétariat à organiser des séances de consultations informelles à ce sujet afin que les membres de l'ExCom puissent aboutir à une solution consensuelle avant la fin de l'année. Ma délégation est convaincue que la nouvelle structure du HCR doit être confortée par plus de flexibilité au niveau du règlement de gestion financier. Il est, néanmoins, important que ce règlement ne soit pas en réelle démarcation par rapport au règlement financier des Nations Unies, d'autant plus que le HCR souhaite se conformer à l'IPSAS.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, partant de sa conviction inébranlable pour la noblesse des objectifs humanitaires du HCR, a sensiblement augmenté sa contribution volontaire non liée pour la deuxième année consécutive au titre de 2009. En effet, la contribution de mon pays est passée de 75 millions de dollars en 2007 à un demi million de dollars au titre de 2008 et une somme équivalente en 2009. Le soutien financier de mon pays est une preuve supplémentaire de son engagement pour les causes humanitaires de manière générale et la tâche et le mandat du HCR en particulier.

Nous saisissons cette opportunité pour lancer un appel à tous les pays de contribuer aux activités du HCR dans un esprit de solidarité et de partage des responsabilités. Il est important que les contributions soient dans la mesure du possible non liées afin de préserver la liberté d'action du Haut Commissaire.

Ma Délégation appuie le projet de décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes et recommande son adoption par le Comité Exécutif.

Je vous remercie pour votre attention